



Soutien aux exploitations agricoles touchées par la tuberculose bovine

Depuis la découverte de cas de tuberculose bovine au début du mois de mars, plusieurs exploitations agricoles du canton de Fribourg ont vu leurs animaux soumis au dépistage systématique de l'infection. Le dispositif vétérinaire et médical de surveillance mis en place afin de prendre rapidement les mesures pour éradiquer cette maladie infectieuse est à saluer. Les mesures ciblées prises par les autorités vétérinaires cantonales et fédérales afin de mettre en échec la propagation de l'infection étaient judicieuses et nécessaires. La circonscription de la transmission à de nouveaux animaux reste une priorité afin de stopper la propagation de l'infection.

Cependant, pour les éleveurs concernés, les conséquences financières sont importantes et risquent même d'être dramatiques dans certains cas. Selon la situation, la survie de l'exploitation peut même être menacée. Si les frais vétérinaires, de laboratoire et la valeur des animaux éliminés sont assurés par l'Etablissement d'assurance des animaux de rente - Sanima, l'importante perte de production laitière suite au séquestre n'est, elle, pas indemnisée. Face à cette situation exceptionnelle pour les exploitations concernées, une solution cantonale d'aide financière aux exploitations agricoles touchées est nécessaire.

Tout en espérant que les infections actuelles de tuberculose puissent être rapidement et totalement éliminées, la création d'un Fonds de soutien cantonal doit déjà être envisagée afin de pouvoir soutenir une indemnisation des pertes de production agricole en cas d'épizootie.

Renseignements:

M. Fritz Glauser, président UPF - 079 702 05 44
M. Frédéric Ménétreay, directeur CFA - 079 293 68 70